

Le Touvet mag

DOSSIER

Gérer les espaces pour
garantir notre qualité de vie

Regards sur ...

page 36

LA VOCATION AGRICOLE DES COTEAUX



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile BACHELOT, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse méi : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point Wi-Fi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

Catherine Maraud

• à la mairie, **Tél.** 04 76 92 34 34

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, **Tél.** 04 58 00 50 37

Méi resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

Député de l'Isère

François Brottes - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - **Fax** 04 76 92 18 98.

Méi francois.brottes@wanadoo.fr

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant,

au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky,

au 04 76 08 40 70 - **Fax** 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz,

au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, J.-F. Ortoland, au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 92 34 36.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h, et le vendredi de 9h30 à 12h.

Le service vie scolaire, chef de service Frédérique Pattyn,

au 04 76 92 34 37.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances :

le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le

2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2^e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. **Méi** mlamy.hd@wanadoo.fr.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Méi** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CRAM service social

Le 2^e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3^eme vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^eme et le 4^eme jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Se déplacer

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

La terre agricole est un bien précieux. Et les terres de notre commune sont la première et belle image qui s'offre au regard des visiteurs qui longent nos routes départementales.

Il n'empêche : au fil, nécessaire, du développement économique, commercial et urbain, les espaces agricoles régressent et les hectares réservés à l'activité agricole s'amenuisent. Aujourd'hui ce sont environ 500 hectares seulement qui ont été préservés de toute urbanisation.

On le sait : les terres agricoles non protégées sont nécessairement vouées à l'urbanisation.

Or ces espaces procurent une vraie respiration dans notre vallée. Et l'agriculture au Touvet a une histoire et surtout une vraie productivité. Les terres y sont fertiles et se prêtent aux cultures les plus variées. Alors quand sur nos tables on retrouve au rythme des saisons des fruits, des légumes, de la viande... produits localement, en agriculture raisonnée ou biologique, il faut se souvenir de ceux qui ont protégé cette terre nourricière et de ceux qui l'exploitent. Et quoi de plus satisfaisant que de servir aux enfants de la commune des produits issus d'une agriculture de proximité. Le marché de restauration collective des structures communales a été attribué pour que dès la rentrée le volume de production locale et biologique en soit considérablement augmenté.

Cette vision équilibrée et ambitieuse du devenir de notre territoire, cette difficile articulation de la destination des sols et cette volonté politique de protéger l'espace agricole du Touvet, c'est le dossier que nous vous proposons de parcourir dans ce numéro d'été.

Je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux été, rempli de festivités et de productions locales.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3 À NOTER / ÉDITO

4-17

DOSSIER

Gérer l'espace ou comment concilier le développement et la protection de notre cadre de vie

18-21

VIE DE LA COMMUNE

22-23

SOLIDARITÉS

24-25

TRAVAUX

26-27

ENVIRONNEMENT

28-29

COMMUNICATION & CONCERTATION

30-32

CONSEIL MUNICIPAL

33

EXPRESSIONS POLITIQUES

34

PANORAMA INSTITUTIONNEL

35

ÉTAT-CIVIL / ANNONCES

36

REGARDS SUR...

La vocation agricole des coteaux

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Bénédicte Bescher, Arnaud Briat, Brice Laguionie, Sylvie Large, Marc Morize, Jean-Louis Mourette, Franck Pourchon, Adrian Raffin.

Photos : Bénédicte Bescher, Pierre Bancilhon, Arnaud Briat, Dominique Guillon, Sylvie Large, Franck Pourchon, Alain Raphaël, Jean-Claude Sambain, Marc et Josiane Tassan.

Conception, mise en page : Bénédicte Bescher

Imprimerie : Imprimerie Grafi



IMPRIM'VERT®

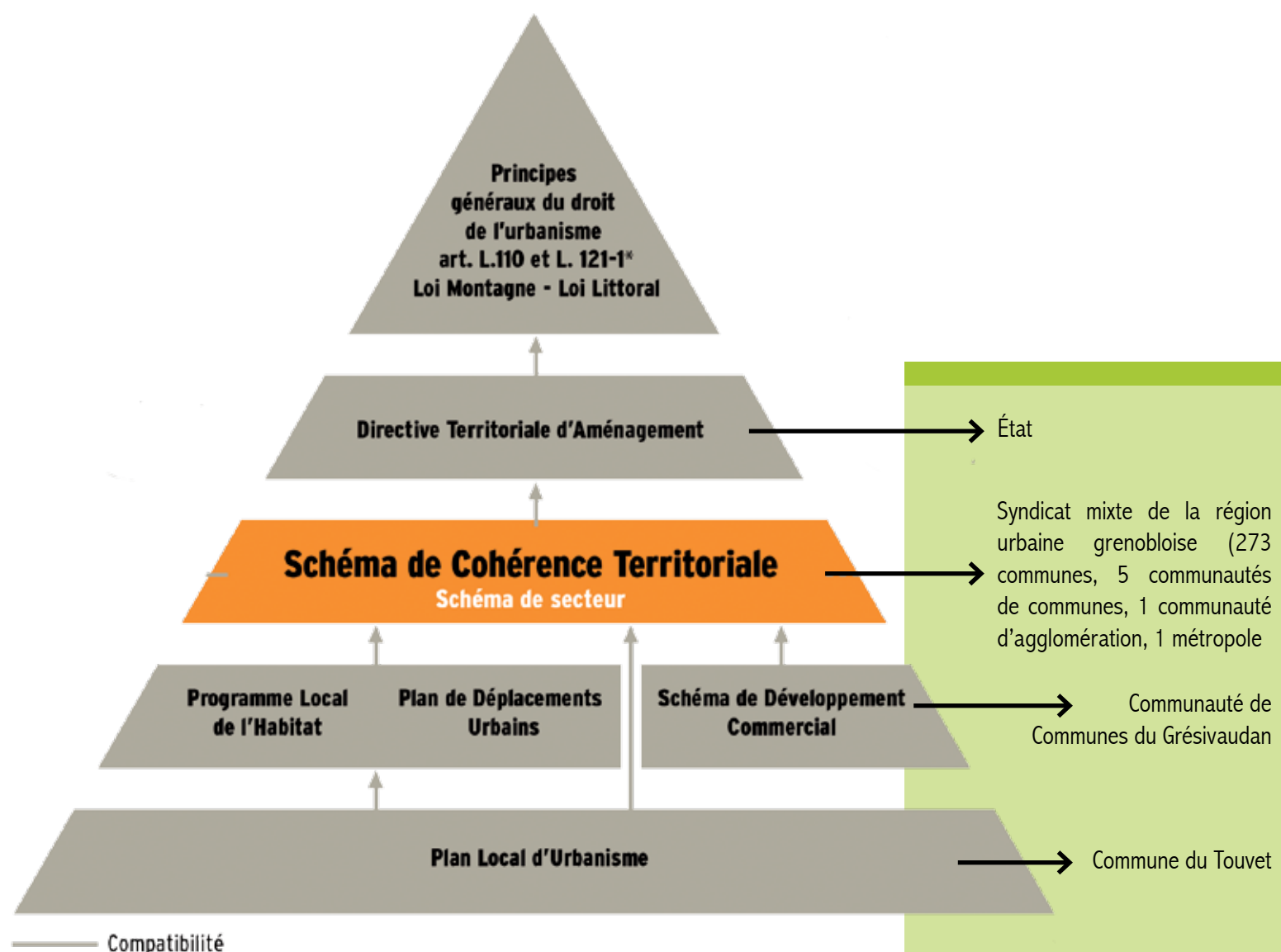


GÉRER L'ESPACE OU COMMENT CONCO ET LA PROTECTION DE NOTRE CADRE

Soutenir le développement économique, construire des logements, préserver les espaces agricoles, entretenir et exploiter durablement la forêt, et sauvegarder les milieux naturels sont des objectifs qui peuvent paraître peu conciliables. Mais les enjeux d'un développement équilibré, soutenable et durable sont intégrés à des documents de planification prescriptifs. Quelquefois perçus comme contraignants ou technocratiques, ils permettent souvent d'aménager le territoire de façon équilibrée, en protégeant les citoyens et les élus locaux d'un développement anarchique.

Des enjeux à la mise en place, en matière d'aménagement du territoire, tout commence par l'organisation du foncier. Des documents de planification émanant de l'État, de la Région Rhône-Alpes, de la région urbaine grenobloise, de la Communauté de Communes du Grésivaudan ou de la commune du Touvet, donnent un cadre en matière d'aménagement de l'espace.

Les documents de planification : de la Directive Territoriale d'Aménagement au Plan Local d'Urbanisme



* Les principes généraux du droit de l'urbanisme s'appliquent directement aux SCOT, aux PLU...

ILIER LE DÉVELOPPEMENT DE VIE

Les **Directives Territoriales d'Aménagement**, documents stratégiques de planification territoriale d'une durée de 20 ans, servent de référence aux documents locaux d'urbanisme. Fixant les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires, ces directives posent les objectifs de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et de la préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. La DTA des Alpes du Nord est en cours d'élaboration, mais la procédure en cours n'ayant pas été achevée avant publication de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, son élaboration se poursuit mais les possibilités d'intervention seront très affaiblies à terme. La DTA ne sera plus opposable aux documents d'urbanisme, elle ne le sera plus également aux autorisations de construire dans le cadre de la Loi Montagne.



Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** adopté le 21 décembre 2012 concerne 273 communes regroupées au sein des communautés de communes de l'Agglomération grenobloise, de Bièvre-Valloire, du Grésivaudan, du Pays Voironnais, du Sud Grenoblois, du Sud Grésivaudan et du Trièves. Ce document stratégique sert de cadre de référence à l'aménagement et au développement du territoire de la Région Urbaine Grenobloise pour les 20 ans à venir. Il vise à la réduction de la consommation d'espace, à la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, à la répartition de l'offre de logements neufs, à la réduction des obligations de déplacements, à la lutte contre le changement climatique, à la préservation de la biodiversité... Il fixe des objectifs qui touchent le fonctionnement quotidien du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces...

Les documents et projets locaux d'urbanisme (PLU, PLH, autorisations commerciales...) doivent être **compatibles** avec le SCoT...

Un document d'orientations et d'objectifs décline en cinq parties les orientations stratégiques du SCoT ; celles-ci se retrouvent dans le PLU communal, qui en 2007 était assez précurseur :

- **préserver les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole.** Pérenniser les activités agricoles, préserver les zones naturelles, déjà bien identifiées dans le PLU du Touvet, afin de réduire la consommation des espaces naturels et forestiers remarquables.

- **améliorer le cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire.** Ceci avec un PLU qui vise à préserver l'architecture et le bâti traditionnel, veille à la qualité des entrées de ville, maîtrise l'expansion urbaine, délimite et précise les coupures paysagères, tous sujets réaffirmés par le SCoT. Avec le Plan Communal de Sauvegarde, dans le prolongement du Plan de Prévention des Risques Naturels déjà inscrit au PLU, la commune prend en compte les risques industriels et technologiques en amont des réflexions et des projets d'urbanisme.

« Le SCoT demande d'intégrer les nuisances sonores dans les documents d'urbanisme. »



- **conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable.** Il s'agit de soutenir l'emploi et l'installation de services et de commerces de proximité pour limiter les trajets vers les villes, et de renforcer l'attractivité des modes alternatifs et moins polluants à la voiture tels que la marche, le vélo, les transports en commun, etc. Le PLU du Touvet vise le développement d'une clientèle de proximité en soutenant et protégeant les commerces et les services du centre-bourg. Le mode d'urbanisation limite l'étalement urbain pour réguler les déplacements automobiles internes en rapprochant les habitants des lieux d'animation et de vie (écoles, commerces et services).

- **équilibrer et concentrer le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines.** La commune du Touvet est répertoriée comme un pôle urbain d'appui de Pontcharra et de Crolles. Le PLU a pour rôle d'organiser le maintien, le développement et la diversification de l'offre de commerces, de services et d'équipements à la hauteur des besoins actuels et futurs de la population et du bassin de vie.

« Ainsi un schéma de développement commercial du Grésivaudan devrait identifier les implantations commerciales à venir »



- **intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces.** Répondre aux besoins en logements des ménages, rééquilibrer l'offre commerciale, privilégier le réinvestissement du tissu bâti existant, plutôt que la consommation des espaces non bâtis à usage encore agricole, ou naturels, autant d'objectifs du PLU du Touvet compatibles avec le SCoT.

Au-delà du SCoT, la Communauté de Communes du Grésivaudan élabore, en concertation avec les communes, des schémas territoriaux qui encadrent la construction de logements sociaux : le Plan Local de l'Habitat, le PLH, adopté en février 2013, et pour les déplacements, le Plan de Déplacement Urbain, le PDU, en cours de rédaction.

Le **Plan Local de l'Habitat (PLH)** est un document qui à l'échelle des 47 communes de la Communauté de Communes du Grésivaudan encadre la production de logements dans les parcs public et privé et se fixe des objectifs pour en améliorer le confort. Ainsi, ce document de programmation vise de 2013 à 2018 à :

- **Développer l'offre d'habitation** grâce à 3 874 logements supplémentaires d'ici 2018, dont près de 800 logements sociaux.
- **Limiter la consommation des espaces agricoles et des espaces verts.**
- **Proposer une offre de logements** ou d'hébergements adaptés à des publics ayant des besoins spécifiques.
- **Améliorer les performances énergétiques des logements** par le biais d'aides financières.

Un programme de 13 actions permet de le mettre en œuvre. À l'échelle du Touvet, cela se traduit notamment en chiffres pour la commune, avec un objectif de production en moyenne annuelle de 47 logements, dont 10 logements locatifs sociaux et un objectif de production pour la durée du PLH de 282 logements dont 60 logements locatifs sociaux. La part programmée de logements sociaux dans la production totale de logements de la commune est de 21,3%.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grésivaudan**, document réglementaire, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants depuis la Loi sur l'Air de 1996, est en cours d'élaboration après des phases de concertation en 2012 et à l'automne 2014. Les intentions structurantes sont établies : diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements au profit des modes alternatifs et moins polluants tels que la marche, le vélo, les transports en commun, etc.

La démarche est rendue complexe par la contrainte géographique du territoire où la voiture est aujourd'hui prépondérante. De la plaine à la montagne, le territoire est urbain, périurbain et rural, traversé par de nombreuses coupures : une autoroute, une rivière, une voie ferrée ne facilitant pas la circulation d'une rive à l'autre. Les enjeux sont importants pour améliorer les déplacements et la qualité de l'air. Le volet transport du PDU prévoit de favoriser le covoiturage et l'autostop organisé en créant 1000 places de covoiturage supplémentaires pour passer d'un taux d'occupation d'un véhicule léger de 1,04 à 1,20 personne pour les trajets domicile-travail.

Le **Plan climat du Grésivaudan (PCAET)** complète ce dispositif. Son diagnostic a établi que 48 % des émissions de gaz à effet de serre sont dus au transport de marchandises et de personnes. Il cherche donc à renforcer

l'intermodalité et le développement des modes doux, à soutenir l'emploi et l'installation de services et de commerces de proximité pour limiter les trajets vers d'autres pôles.

Adopté par le conseil communautaire le 23 septembre 2013 le PCAET vise la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans la vallée et prépare l'adaptation du Grésivaudan aux changements climatiques. Il affiche trois ambitions :

- **être exemplaire dans le fonctionnement interne de la communauté de communes** (maîtrise de l'énergie dans les équipements, les achats...),
- **mettre en œuvre des politiques vertueuses dans le domaine du climat et de l'énergie** (transport, collecte des déchets, habitat, aménagement et urbanisme),
- **mobiliser et accompagner les acteurs du territoire dans leurs actions respectives en matière d'énergie ou de climat** (agriculture, forêt, tourisme...)

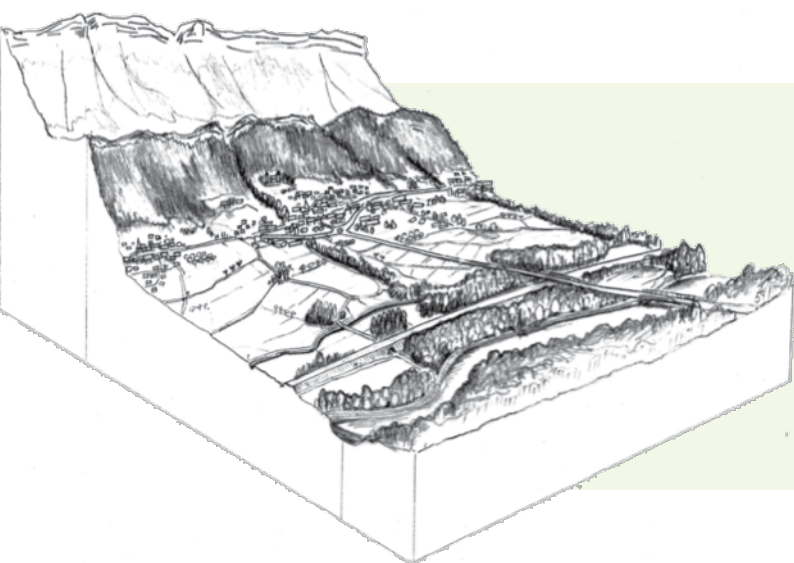
Le plan d'actions compte, au total, 12 engagements thématiques, 24 objectifs stratégiques et 58 actions opérationnelles dont 37 inédites. Retrouvez la version intégrale du PCAET sur le site internet du Grésivaudan à l'adresse www.le-gresivaudan.fr



La commune s'est aussi dotée depuis 2013 d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** pour continuer, renforcer et structurer ses actions en matière d'économie d'énergie, de préservation de l'environnement et de la santé. Douze fiches-actions couvrent les domaines d'intervention de la commune et définissent de façon précise comment intégrer ces aspects énergie, environnement et santé dans les actions de la commune.

Retrouvez la version intégrale du PCET de la commune sur le site internet du Touvet à l'adresse www.letouvet.com/vie-municipale/projets-realizations/





Au Touvet, le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a défini la répartition des espaces de son territoire ; et les réglementations complémentaires visent à les faire respecter et à les conforter, voire à les amplifier.

Le territoire communal se compose de 44% d'espace boisé, de 43% d'espace agricole et de 12% d'espace urbain.

L'équilibre entre ces différents espaces est fondamental et l'urbanisation est essentiellement recentrée dans le bourg.

Le Touvet, conformément aux préconisations de la loi ALUR, identifie actuellement les possibilités d'urbanisation future et le reclassement d'anciennes zones à urbaniser (AU). Toute urbanisation de zone AU n'est désormais possible que si la commune a apporté la preuve mathématique qu'aucun espace libre dans le tissu urbain n'est plus disponible pour la construction. Les zones AU sans aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière seront considérées à l'issue de 9 ans, à compter de l'adoption du PLU, comme zones naturelles ou agricoles.

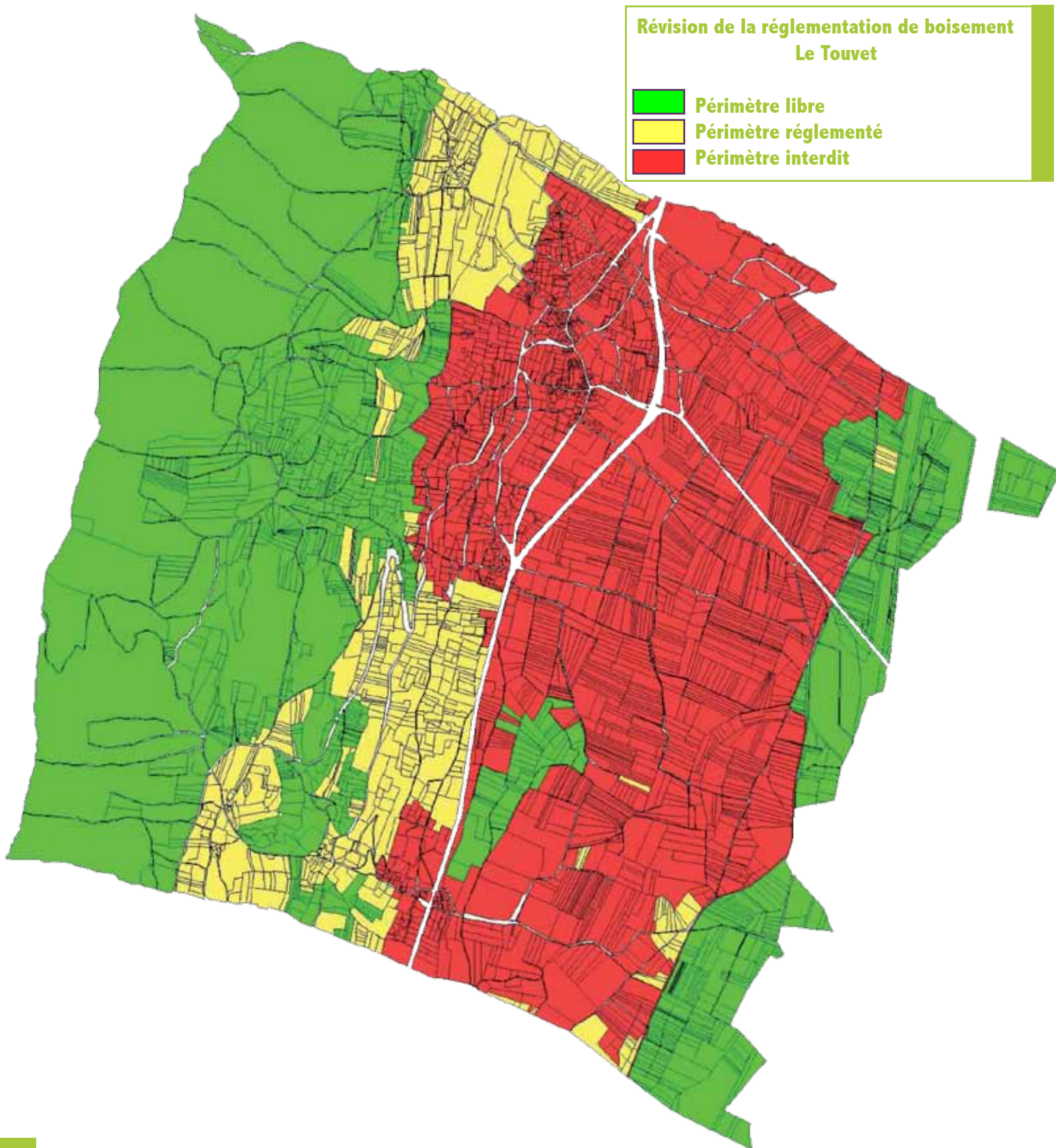
Le développement économique est circonscrit à deux zones, à la Conche et dans la Zone artisanale du Bresson. Actuellement, c'est le secteur des Arguilles, dans la ZA du Bresson, qui se développe et doit être complètement finalisé avant toute autre ouverture de zone à urbaniser pour les implantations économiques.



La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est largement confortée par le SCoT. Depuis deux ans, les communes du Touvet et de La Terrasse ont engagé une révision des réglementations des boisements, au sein d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

La réglementation de boisements proposée au Touvet vise à préserver les espaces agricoles de la plaine (périmètre interdit) et affirme la vocation agricole des coteaux, tout en permettant la reconstitution de corridors boisés entre les contreforts de la Chartreuse et la plaine de l'Isère (périmètre réglementé).

Pour tout savoir sur la réglementation des boisements, consulter le document en ligne sur www.letouvet.com

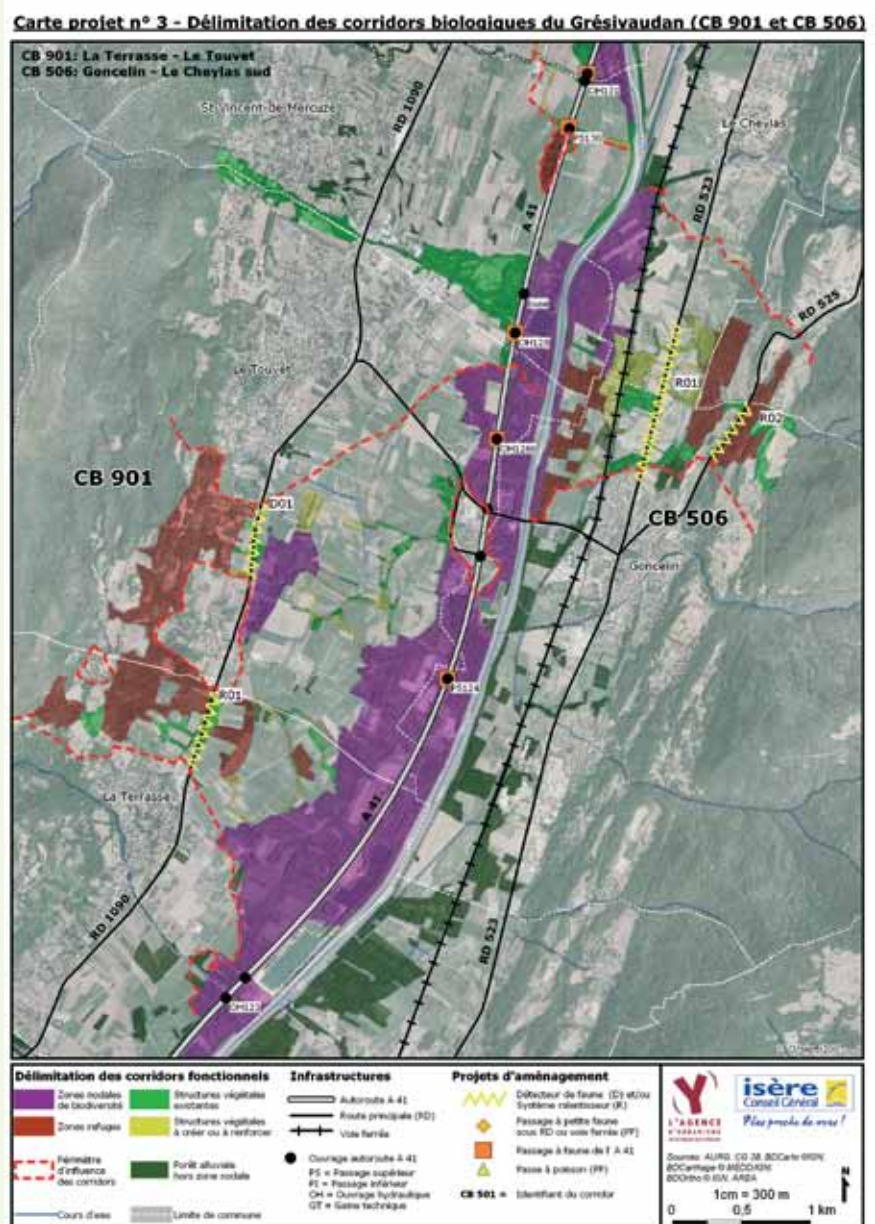




L'enjeu vise aussi à garantir la connexion entre les milieux naturels en préservant les continuums boisés qui servent de couloir de déplacement pour la faune et les zones humides situées en plaine, véritables « relais » de passage, conformément au projet européen de corridors et de réseaux écologiques du Grésivaudan, dans lequel le Touvet est particulièrement impliqué.

La Trame verte et bleue, issue du Grenelle de l'Environnement, s'impose au PLU et s'organise autour de 5 intentions dans notre document d'urbanisme :

- La préservation des corridors écologiques
- La préservation d'une large coupure verte entre la Conche et la Frette pour assurer une continuité entre les milieux naturels et assurer une libre circulation de la faune
- La protection des haies, chantournes, arbres isolés dans la plaine agricole et la qualification d'espaces boisés classés constituant autant de repères pour la faune
- La préservation d'une zone naturelle le long des corridors hydrologiques (Bresson et chantourne)
- La protection des périmètres de captage d'eau potable



L'État, à travers la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). L'intercommunalité deviendrait l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et faire face aux enjeux actuels d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements.

NOUVEAU

Le Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe en cours d'examen, en deuxième lecture au Sénat, rendrait les PLUi obligatoires à horizon 2017.

Protéger l'agriculture et gérer durablement la forêt

Pour articuler des politiques de développement et de préservation, il est essentiel de protéger l'agriculture et de gérer durablement la forêt.



Zoom sur l'activité agricole et les agriculteurs du Touvet

L'espace agricole du Touvet représente 43% de l'espace communal soit 465 hectares avec des exploitations qui se caractérisent par leur taille modeste. Ces petites surfaces présentent de bons potentiels économiques : revenus complémentaires pour des retraités ou des double-actifs, valorisation des productions par la transformation et/ou la vente directe, cultures spécialisées à forte valeur ajoutée comme le maraîchage ou la nucciculture.

La population agricole de la commune est relativement jeune et sept des dix chefs d'exploitation ont moins de 50 ans.

Les sièges d'exploitation sont assez dispersés et certains sont enclavés dans des espaces urbanisés (Le Touvet, La Frette, Le Vivier). Il est impératif de protéger les sièges d'exploitation pour garantir leur activité et assurer leur pérennité.

Le Touvet jouit d'une assez grande diversité de cultures : c'est une richesse pour une commune car elle témoigne du dynamisme de l'agriculture locale, notamment avec des cultures spécialisées (maraîchage, noyers...) sur 12% de la surface agricole (35 ha). La production de maïs domine. Certaines exploitations orientées vers la vente en circuit court profitent d'une clientèle locale importante, ce qui constitue un atout majeur pour leur pérennité.

Sensibles à la qualité de leurs productions, ces exploitants bénéficient d'une bonne image à laquelle contribue le cadre toujours rural de la

L'image représente une cartographie simplifiée du PLU. Elle permet de distinguer nettement les différentes zones de notre village.

Pour mémoire, la **zone U**, urbaine, regroupe autour du village et des hameaux du Vivier et de la Frette les habitations, les commerces et les équipements publics, et la zone d'activité économique. La **zone N**, naturelle et forestière, couvre la forêt des contreforts de Chartreuse, la forêt alluviale de l'Isère et le marais de la Frette. Elle couvre environ 44% de notre commune.

La **zone A**, agricole, est celle qui délimite et protège l'espace réservé à l'activité agricole. Elle représente 43% de la surface du Touvet.

Cette zone existe dans le village autour du château et de son allée. Bien que proches des habitations, ces espaces sont dédiés à l'agriculture et ne seront pas constructibles ; ils accueillent de l'élevage bovin ou ovin, un peu de maïs et dernièrement des vignes.

La zone A s'étend de façon plus éparse dans la plaine alluviale où elle représente la surface la plus importante. Les terrains de la plaine sont fertiles et bien exploités. Viennent ensuite les coteaux entre la Frette et la Conche. Ce secteur présente moins de terres plates et mécanisables et voit l'activité agricole reculer.

Les espaces agricoles non cultivés sont les plus menacés par la friche qui reprend naturellement ses droits.

Après la seconde guerre mondiale, une politique active visant à protéger la forêt avec interdiction de défricher a eu pour résultat l'avancée de la forêt sur les espaces agricoles. On comprend facilement que la pérennité des zones agricoles dépend de leur mise en valeur et des choix d'utilisation de ces terres par les agriculteurs pour telle ou telle culture. Les espaces agricoles n'ont pas vocation à devenir urbanisés ni construits. Reconnaître l'activité agricole, c'est préserver la ruralité de la commune et valoriser la qualité des produits et la diversité des exploitations dans leur dimension économique.

Pour soutenir l'agriculture et restaurer des espaces agricoles attaqués depuis de nombreuses années, la municipalité veut limiter la progression des friches entre la Frette et le Touvet, et réaffirmer la vocation agricole et paysagère des coteaux. Les besoins d'espace pour l'habitat et le développement économique consomment l'espace foncier non urbanisé constitué le plus souvent de terres agricoles. Il est important de protéger cet espace qui assure une fonction productrice nourricière, une fonction écologique, esthétique et permet d'entretenir et d'organiser les espaces. Il est nécessaire de sortir ces espaces agricoles de leur « statut » simpliste

de réserve foncière. Le PLU y contribue largement lorsqu'il déclare les zones agricoles non constructibles, identifiées et valorisées en foncier agricole.

Documents d'urbanisme

-  **Zone A**
-  **Zone N**
-  **Zone U**
-  **Zone AU**
-  **Espaces Bois Classés**
-  **Emplacement réservés**
-  **Périmètres d'aménagement**



-37.5 ha
Urbain-0.7 ha
Autre urbain
Infrastructures+22.9 ha
Naturel-59.7 ha
Agricole

Consommation foncière et occupation du sol dans le Grésivaudan

commune. Le Touvet compte deux agriculteurs « biologiques ».

Soutenir l'activité agricole au Touvet : pourquoi, comment ?

Là encore tout commence par les documents de planification. Les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales permettent d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages fondés sur le principe du développement durable.

Au Touvet, le PLU conforte la protection de la zone agricole.

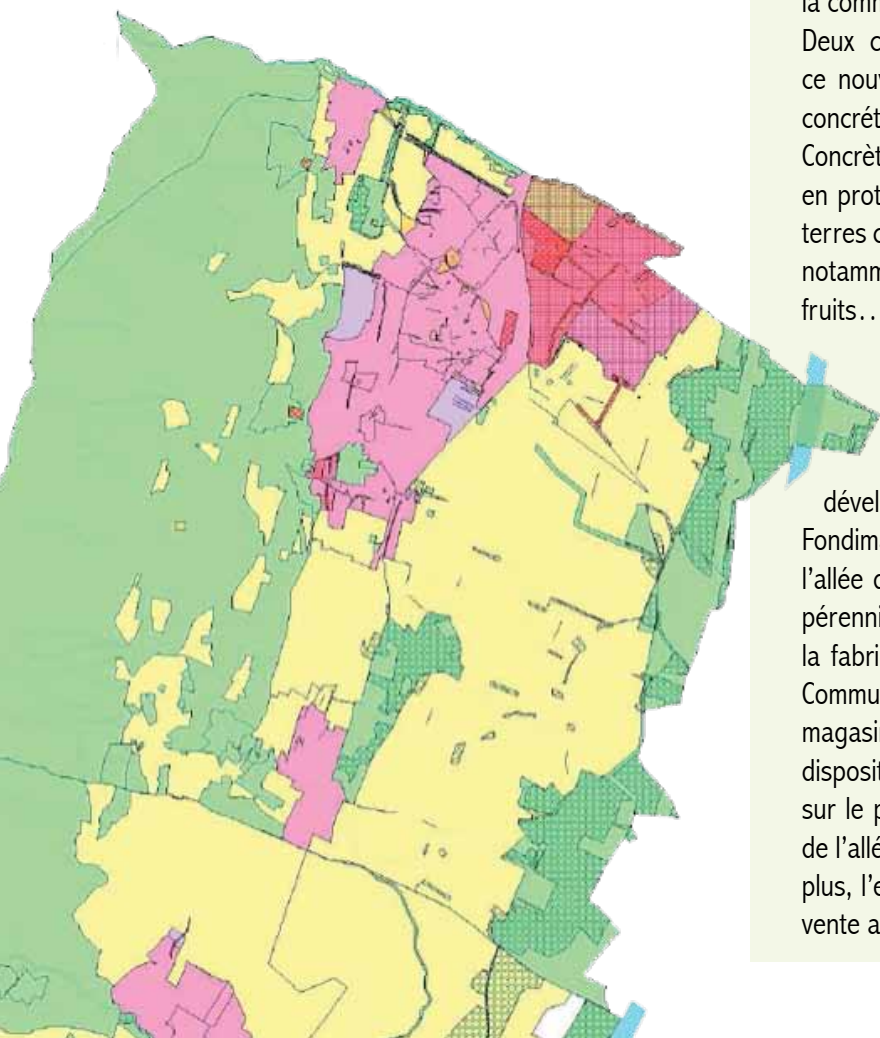
Comment agir en faveur de l'agriculture et de la forêt ?

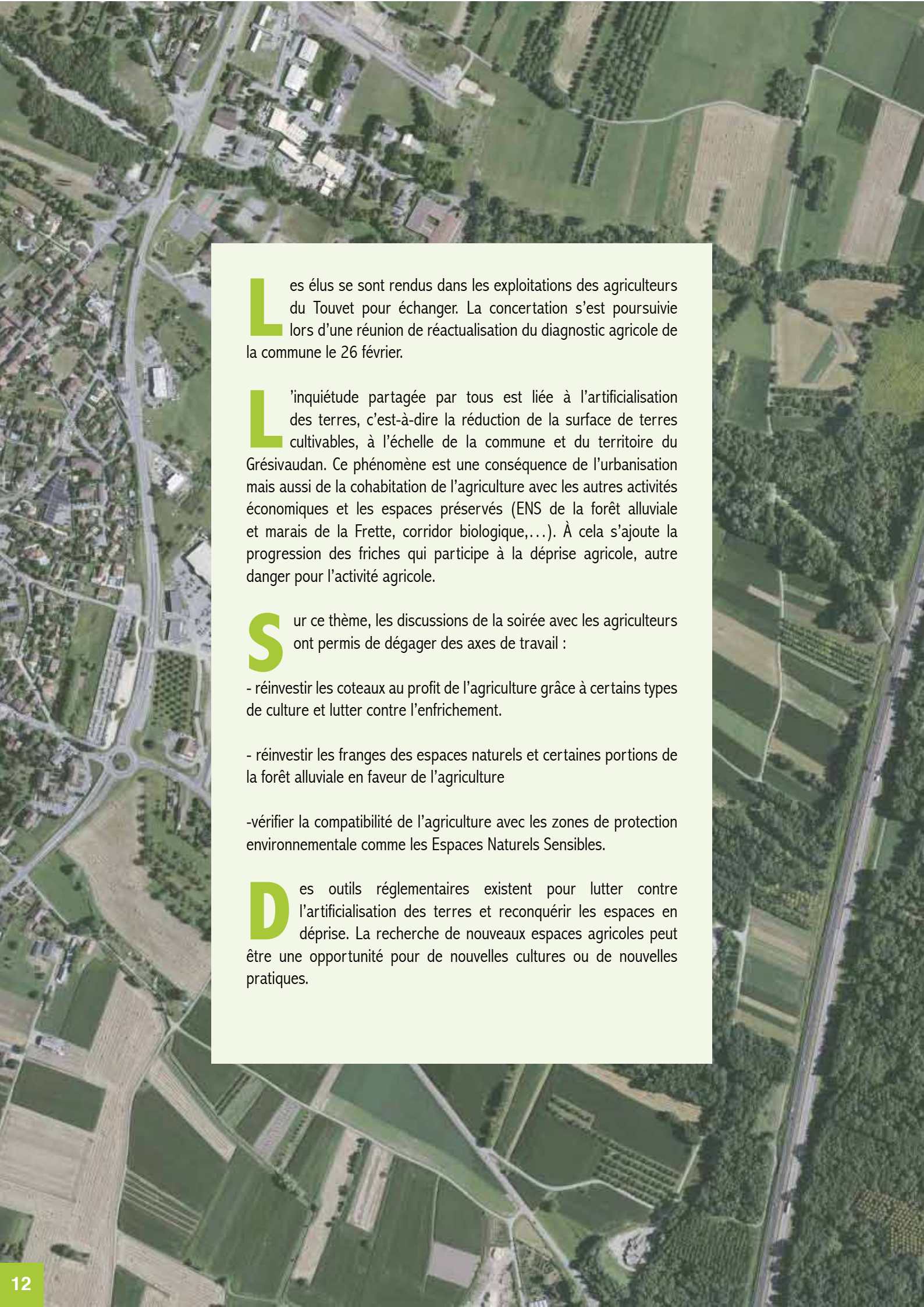
Soutenir l'activité agricole diversifiée, préserver l'espace naturel, éviter la friche, préserver la qualité des paysages, conserver un cadre de vie exceptionnel telles sont les grandes lignes de la politique agricole de la commune.

Deux conseillers municipaux sont en charge de l'agriculture pour ce nouveau mandat afin de développer de nouvelles actions ou de concrétiser celles qui ont été engagées précédemment.

Concrètement la commune souhaite soutenir les exploitations existantes en protégeant les terres agricoles, en luttant contre la réduction des terres cultivables, en favorisant la remise en culture des terres incultes, notamment sur les coteaux avec des cultures adaptées (vignes, petits fruits...).

La première action a permis l'installation dans la commune du domaine des Rutissons. Cette exploitation viticole créée à Saint-Vincent de Mercuze a choisi de développer son activité en partie sur notre commune : Laurent Fondimare et Wilfrid Debroize ont planté des vignes en bas de l'allée du château et en face de la salle du Bresson. Pour assurer la pérennité de leur entreprise, ils avaient besoin d'un local adapté à la fabrication et à la vente. Grâce au soutien de la Communauté de Communes et à l'engagement de la commune, les locaux de l'ancien magasin d'antiquités situés à l'entrée nord du village ont été mis à leur disposition par un mécanisme de portage foncier. Le bâtiment, valorisé sur le plan patrimonial, idéalement situé à l'entrée du village, au bas de l'allée du château, renforcera l'image de qualité de la commune. De plus, l'exploitation localise son activité de vinification, d'élevage et de vente au Touvet.





Les élus se sont rendus dans les exploitations des agriculteurs du Touvet pour échanger. La concertation s'est poursuivie lors d'une réunion de réactualisation du diagnostic agricole de la commune le 26 février.

L'inquiétude partagée par tous est liée à l'artificialisation des terres, c'est-à-dire la réduction de la surface de terres cultivables, à l'échelle de la commune et du territoire du Grésivaudan. Ce phénomène est une conséquence de l'urbanisation mais aussi de la cohabitation de l'agriculture avec les autres activités économiques et les espaces préservés (ENS de la forêt alluviale et marais de la Frette, corridor biologique,...). À cela s'ajoute la progression des friches qui participe à la déprise agricole, autre danger pour l'activité agricole.

Sur ce thème, les discussions de la soirée avec les agriculteurs ont permis de dégager des axes de travail :

- réinvestir les coteaux au profit de l'agriculture grâce à certains types de culture et lutter contre l'enfrichement.

- réinvestir les franges des espaces naturels et certaines portions de la forêt alluviale en faveur de l'agriculture

- vérifier la compatibilité de l'agriculture avec les zones de protection environnementale comme les Espaces Naturels Sensibles.

Des outils réglementaires existent pour lutter contre l'artificialisation des terres et reconquérir les espaces en déprise. La recherche de nouveaux espaces agricoles peut être une opportunité pour de nouvelles cultures ou de nouvelles pratiques.



Zoom sur la boîte à outils fonciers du Département de l'Isère

Cette boîte à outils est mise à la disposition des collectivités pour la mise en valeur des terres incultes qui permet d'imposer à un propriétaire la remise en valeur d'une parcelle inculte depuis au moins trois ans, par lui-même ou par un exploitant preneur. Le délai de non-culture est réduit à deux ans en zone de montagne.

Les Échanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR : parcelles agricoles) entre propriétaires volontaires ont pour objet de favoriser le regroupement des parcelles avec souplesse et sans travaux connexes souvent dommageables à l'environnement. Ils permettent d'améliorer les structures foncières des exploitations agricoles.

La réglementation des boisements et les autorisations de plantation sont annexés au document d'urbanisme de la commune. L'objet est de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités. Ce document permet ainsi de maîtriser l'extension des boisements plantés ou spontanés sur le territoire d'une commune pour atteindre ces objectifs.

Au Touvet, après l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier, le nouveau règlement des boisements a été transmis pour avis à la commune, à la chambre départementale d'agriculture et au CRPF.

Après analyse des avis, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) valide les propositions de modifications et soumet une proposition d'arrêté à la signature du Président du Conseil départemental.



L'**Aménagement Foncier Agricole et Forestier** (ou ex-remembrement) s'applique aux propriétés rurales non bâties au moyen d'une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées. Il vise l'amélioration des conditions d'exploitation agricole, la mise en valeur des espaces naturels (gestion paysagère et gestion hydraulique, préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, de la continuité écologique) et l'aménagement du territoire communal (protection contre les risques naturels, réserves foncières communales, mise en valeur du patrimoine rural et du paysage, nouveau réseau de chemins, etc.). L'AFAF peut être volontaire à la demande d'une collectivité ou lié à la réalisation d'un grand ouvrage linéaire (réparation des préjudices et impacts liés à cet ouvrage).

Le **périmètre de protection des espaces agricoles et naturels** permet de garantir un usage agricole et naturel sur un périmètre identifié auquel sont liés un droit de préemption et un plan d'actions spécifique. C'est un véritable projet agricole qui se constitue dans un périmètre donné. En Isère, le Département accompagne les initiatives des communes et des EPCI et peut contribuer financièrement aux actions éligibles à la taxe d'aménagement et aux actions de droit commun liées aux politiques départementales dans les domaines de l'eau, l'environnement, l'agriculture et l'équipement des communes. Le PAEN permet de renforcer la protection d'espaces inscrits dans le périmètre. Le PAEN ne peut être modifié que par décret. Les terrains situés sur ce périmètre peuvent être vendus mais restent juridiquement non urbanisables. Cela permet de réaménager et d'exploiter ces espaces menacés en luttant contre la spéculation foncière.

Pour agir, les agriculteurs peuvent aussi se constituer librement en **Association Foncière Agricole**, association syndicale de propriétaires de terrains agricoles, qui loue par convention de mise à disposition durant 7 à 8 ans les terres concernées à des agriculteurs contre un fermage dont le montant sera reversé aux propriétaires. Cette association permet aux propriétaires de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Ce mode de gestion autorise une exonération de la taxe foncière pour les propriétaires et permet un entretien des terres pour lutter contre la friche intempestive. Il y a actuellement 36 AFP ou AFA en Isère dont 1 AFP à Saint Bernard du Touvet, 1 à Hurtières et 1 AFA en création à Crolles, sur les coteaux.

La parole aux agriculteurs du Touvet...

Les circuits courts : témoignage de Jean-Christophe Mermont

Installés depuis 1994, sur une petite surface proche de Grenoble en location précaire, Bénédicte et moi-même souhaitions trouver une surface suffisante pour produire des légumes et pouvoir faire des rotations avec des engrais verts dans l'optique d'être labellisé Agriculture Biologique.

En 2001, nous avons acquis un terrain de 4 hectares à « la Frette » au Touvet. Nous produisons une soixantaine de variétés de légumes que nous vendons localement au marché du Touvet, puis en contrat AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) à Saint Hilaire du Touvet.

Ce mode de commercialisation permet de dégager une marge supérieure, nos revenus dépendant exclusivement de notre production. D'autre part nous avons une relation privilégiée avec les clients, ce qui permet de leur expliquer nos façons de travailler et les dommages que nous pouvons subir lors de la production.

Pour compléter notre gamme, nous avons implanté un verger qui produit des pommes, des poires et des prunes que nous proposerons à la vente prochainement.



+d'infos :

www.jardinbiodelarbonne.com



Alain Chaffanel, producteur de noix

Mon exploitation est basée sur la noix et un peu sur les céréales.

Je livre mes noix à la coopérative Coopénoix qui existe depuis 1929 et qui est très respectueuse d'une agriculture durable et raisonnée et garante du respect du cahier des charges AOC.

Mon inquiétude est le maintien de l'agriculture.

Faire du noyer valorise mieux le peu de terres agricoles qui reste sur la commune. Car le Touvet a le privilège d'être en AOC Noix de Grenoble.

...et à ceux qui veulent s'installer

Sophie Malaponti, une jeune agricultrice en recherche de terrains

Sophie Malaponti, 29 ans, est une jeune productrice de plants potagers et aromatiques en agriculture biologique. Elle a entamé une reconversion professionnelle en 2013, après quelques années en tant que chargée de communication dans des associations culturelles grenobloises. Elle a suivi une année de formation en maraîchage biologique au CFPPA (centre de formation pour adultes) de Saint-Ismier. Elle propose actuellement une gamme de légumes d'été et d'automne, des plantes aromatiques classiques et originales, et pour l'automne une petite quantité de pieds de cassis, groseilles et fraises.

« En connaissant de plus en plus le territoire sur lequel j'habitais, le Grésivaudan, et sur lequel je souhaitais m'installer, je me suis rendu compte que de nouveaux maraîchers s'installaient ou produisaient depuis peu en agriculture biologique, et étaient en demande de plants potagers produits localement. Une demande émergeait également des consommateurs, avec une volonté de se fournir localement chez des producteurs.

Le plant maraîcher AB est très peu produit sur le territoire, et cette production saisonnière correspond à mes envies, à mon fonctionnement, et me permet de dégager une journée par semaine pour être avec ma famille, ce qui n'est pas négligeable.



Jean Claude et Michel Mercier, exploitants agricoles et éleveurs de volailles

Leurs élevages se composent de poules pondeuses, de poulets et de pintades de chair.

Les œufs et les volailles sont vendus soit sur les marchés (Crolles et Brignoud), soit au magasin de producteur de la Buissière, respectant ainsi les circuits courts de distribution.

Ils produisent également des pommes de terre vendues de la même façon.

Les céréales cultivées en agriculture raisonnée, dans des champs fertilisés en partie avec des engrais naturels provenant de l'exploitation (fientes) sont destinées à nourrir leurs volailles.

Soumis à l'obligation de traçabilité totale, tant au niveau des cultures que de l'élevage, ils sont régulièrement contrôlés par un technicien certifié.

Le circuit court leur demande plus de travail et d'investissement en temps, les obligeant à assurer la production et la commercialisation des produits avec une présence sur les marchés le week-end. Mais cela rend leur métier plus intéressant.

Davy Rucat, un précurseur de l'agriculture biologique

J'ai repris l'entreprise familiale cette année avec le but de développer le magasin qui se trouve à la ferme, sur la commune. Il est ouvert deux soirs par semaine aux clients (mardi et vendredi, 17h30 -19h30) mais je veux rapidement élargir les amplitudes horaires, proposer cueillette et ramassage sur place, et installer un jardin ouvert aux enfants et aux écoles. Cela pourrait représenter deux emplois supplémentaires à terme sur la commune.

Notre famille est dans l'agriculture depuis trois générations au Touvet, et je travaille dans la continuité de la production de mes parents, en agriculture biologique depuis 1969.

Je travaille aussi en association avec mon frère, implanté en bio depuis 1989 dans le Gard. Cela permet d'avoir une certaine précocité dans la production. Les échanges vont dans les deux sens puisque navets, patates et potimarrons du Touvet sont vendus là-bas.

Notre activité recouvre aussi les paniers en vente directe à retirer ou à domicile, gratuitement sur le Touvet, et les marchés (Les Adrets, Le Touvet, Annecy et Crolles) et également la vente en épicerie bio sur la commune de Crolles qui existe depuis 10 ans déjà.



Au-delà de la production de plants, je souhaite faire sur place toutes mes multiplications de végétaux, et au fur et à mesure un maximum de semences, afin de produire des plants adaptés à un terroir spécifique, celui de la vallée.

En plus du cahier des charges de l'agriculture biologique, je souhaite produire dans un écosystème agro-forestier à trois étages : arbres fruitiers, petits fruits et porte-graines de légumes, et enfin aromatiques en couvre-sol. C'est à mon sens le moyen de culture permettant au paysan d'appréhender pleinement son métier, d'en retrouver les valeurs, de revenir à la base de l'agriculture : la semence.

Pour mettre en place l'agriculture que je souhaite développer, j'ai besoin d'un terrain d'une superficie d'environ 5000 m², à mi-plaine. »



Sophie a signé avec la commune de Crolles un prêt à usage d'un an, sur une parcelle communale à vocation industrielle.

Un projet en cours pour préserver l'espace naturel

Le Touvet a la chance d'abriter un des trois derniers marais tourbeux du Grésivaudan : La zone humide de La Frette (les deux autres sont le marais de Montfort à Crolles & La Rolande au Cheylas).

Il a une surface de 18,66 ha et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection du biotope depuis décembre 2002. En août 2010 la commune a demandé au Conseil Général son classement en ENS départemental. A ce jour un rattachement à l'Espace Naturel Sensible de la forêt alluviale de l'Isère qui longe la rivière pourrait être un moyen pour le Département de répondre à la sollicitation de la commune.

Ce marais, situé dans le corridor biologique, qui couvre le Grésivaudan et mène à la cluse de Voreppe* possède un écosystème très particulier dont sa flore : la gentiane pneumonanthe, l'ail anguleux et le cirse de Montpellier sont trois espèces strictement protégées implantées dans les prairies humides tourbeuses.

Malheureusement, cet espace se dégrade d'année en année, envahi par les buissons et les arbres plantés. L'espace se rétrécit, se ferme progressivement et s'assèche. Les espèces florales protégées régressent et tendent à disparaître.

Découpé en plus de 80 parcelles détenues par une soixantaine de propriétaires, le marais est trop morcelé pour mettre en place un plan de gestion, pour le restaurer, l'entretenir et le mettre en valeur.



Ail anguleux



Cirse de Montpellier

La commune et le Département ont décidé d'agir. Le Département va proposer aux propriétaires des parcelles de la zone de biotope d'acquiescer les parcelles ou de signer une convention de gestion pour intervenir et réhabiliter la zone humide. Des actions telles que la réouverture des espaces boisés, le semis et la fauche tardive de prairies, déjà pratiquées sur une parcelle, l'aménagement d'un espace pédagogique... pourraient alors être mises en place.



Gentiane pneumonanthe

Cette sauvegarde de patrimoine naturel doit être une opportunité pour l'activité agricole : les parcelles cultivées le restent, de nouveaux espaces sont ouverts, avec la garantie de pratiques respectueuses comme les prairies en fauche tardive ou en pâturage. C'est à ce prix que ce lieu si fragile sera préservé et que tous pourront se l'approprier.

*pour plus d'infos sur les couloirs de vie « corridors écologiques », voir la lettre d'information n°7 des corridors biologiques distribuée récemment dans vos boîtes aux lettres.



Le samedi 11 juillet prenez de la hauteur pour découvrir le marais. Venez vous balader sur le sentier pédagogique du Touvet à La Terrasse accompagnés par un guide nature du Département de l'Isère. Rendez-vous à 14h au bout de la rue des Gîtes au Touvet.



Et quelle est la place de la forêt dans cette organisation des sols ?

Sur le territoire national la forêt se développe et représente 155 000 km² en 2015, soit 28% du territoire. L'augmentation régulière des surfaces boisées est liée à la déprise agricole, car la forêt s'installe là où les terres sont moins fertiles ou difficilement mécanisables comme dans les zones de montagne, et à une politique volontariste de protection et de développement, amorcée au XIX^e siècle.

Sa gestion est durable : les prélèvements annuels de bois sur pieds représentent environ la moitié de l'accroissement naturel des forêts.

Les défis à venir se situent sur le plan économique, notamment pour la forêt privée. La filière bois accuse un fort déficit commercial or la forêt peut devenir un facteur économique de premier plan à l'échelle nationale car le secteur est créateur de richesses, d'emplois et de développement local. La principale difficulté de structuration de la filière réside dans le morcellement des propriétés qui rend difficile l'exploitation de volumes de bois importants dans des forêts gérées durablement.

Le regroupement forestier, le regroupement des travaux, le regroupement des propriétaires sont les objectifs du futur pour :

- réduire les coûts d'exploitation en s'intéressant aux accès, au repérage et à la délimitation des parcelles
- massifier l'offre et mieux valoriser la production.

Le bois relève d'une règle économique peu usuelle car moins les volumes mis en marché sont importants moins leur prix est élevé (tri limité, coût de mobilisation) et plus le volume est important plus le prix se situe à la hausse.

A l'échelle du territoire du Grésivaudan, la Communauté de communes met en place des outils pour agir.

La bourse foncière forestière :

Engagée à l'automne 2013, la bourse foncière forestière, disponible en ligne sur www.boursefonciere.fr/le-gresivaudan, permet de connaître les parcelles de forêt en vente sur le territoire et fournit l'information aux propriétaires. C'est une passerelle entre vendeurs et acheteurs pour faciliter les transactions ou les échanges de terrains.

Les propriétaires forestiers privés, recensés dans la vallée et dans les massifs de Chartreuse et Belledonne, sont au nombre de 12 400 et possèdent en moyenne 1.6 hectare chacun, réparti sur une multitude de parcelles éloignées les unes des autres.



Le site internet explique aussi les démarches administratives et la réglementation en vigueur. Les parcelles cadastrales boisées à vendre ou à échanger sont consultables sur un portail cartographique : les propriétaires intéressés peuvent se faire connaître ou proposer de nouvelles parcelles en remplissant un formulaire électronique ou papier.

Début mai 2015 le bilan est positif : 796 parcelles de forêt, réparties sur 293 hectares sont proposées à la vente ou à l'échange via ce service soit 252 propriétaires concernés. 131 hectares ont déjà fait l'objet d'une demande d'information par des personnes intéressées pour en faire l'acquisition. 50 hectares ont déjà été vendus ou sont en cours de vente.

Les Groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF) :

La loi d'avenir 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt vise à redonner de la compétitivité à la filière bois, notamment en luttant contre le morcellement forestier. Ainsi les groupements d'intérêt économique, environnemental et forestier institués par la loi ont pour objectif de permettre à plusieurs propriétaires de forêts privées de les gérer en commun. Les conditions de constitution d'un GIEEF imposent un regroupement de forêts d'au moins 300 hectares, ou un rassemblement de forêts de vingt propriétés au moins d'un totale de 100 hectares. La mise en place de ces regroupements se fera donc naturellement au niveau intercommunal.

Sources :

<http://www.onf.fr/>

Forêt Privée du Rhône, n° d'avril 2015

www.boursefonciere.fr/le-gresivaudan



VIE DE LA COMMUNE

Ça s'est passé chez nous - retour en images



Inauguration du pôle enfance et de la résidence de la gare, le 14 mars



Journée éco-citoyenne, le 4 avril

Musiciens du Louvre, le 30 avril



Commémoration du 8 mai





NOUVEAUTÉ : Un marché de créateurs au Touvet ! 1^{ère} édition le samedi 23 mai

Plantes & Jardins, le 31 mai



NOUVEAUTÉ : Concert de Magyc cuivres, le 5 juin

Macadam Peinture, le 6 juin



Les événements de l'été 2015

16^{ème} festival Grésiblues

Jeudi 2 juillet au Clos Schmitt

Fidèle à la tradition du début de l'été, le festival revient sur les routes du Grésivaudan du 28 juin au 3 juillet. Poursuivant la formule originale qui est la sienne depuis sa création, il continue de faire découvrir toutes les facettes du blues, en s'appuyant sur les deux points qui ont forgé son histoire :

- des stages très ouverts dans plusieurs disciplines (guitare, harmonicas, basse, batterie, claviers) pour des musiciens de tous âges et origines, sur scène tous les soirs.
- des concerts, gratuits, de qualité, offerts

chaque soir dans une commune différente. Un programme qui chaque année propose des univers variés, qui savent jouer avec les lieux et les spectateurs. La dimension très humaine de chacun des concerts (entre 300 et 1 000 spectateurs par soirée) lui donne chaleur et convivialité, sans doute l'un des points forts du festival. Et si l'on y ajoute une programmation toujours un peu en marge des sentiers battus – un mix de découvertes et de valeurs sûres – et des partenaires fidèles (la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Grésivaudan et les

Concerts au Touvet le Jeudi 2 juillet au Clos Schmitt*

FUNKSTERS

Caliente, la soirée qui s'annonce ! Ce groupe grenoblois met le feu, à chacun de ses shows ! FUNKSTERS est composé de 7 musiciens venus d'horizons divers. Né en 2009, la « famille » n'a qu'une idée en tête : le Groove, avec un grand G !

Un zeste de cuivres, une pincée de chœurs, une rythmique chauffée à blanc, le tout épicié par un chant franc et direct : voilà la recette... a tribute to Soul Music.

DEBORAH BONHAM

Dans la famille Bonham, je voudrais... la sœur. Deborah est en effet la sœur de John, le batteur fondateur de Led Zeppelin. Son dernier et magnifique album « SPIRIT » (2013), mixé à Nashville avec un invité de marque en la personne de Robert Plant (excusez du peu !) est un mélange classique de Country, Blues, Rock, and Soul.

Venez nombreux apprécier cette chanteuse anglaise, « nouvelle femme du blues », qui propose des performances envoûtantes.

*repli à la salle du Bresson en cas de pluie



communes où le festival fait étape) on a peut-être la recette d'un joli succès.

+ infos : www.gresiblues.com

Créée en 1999, l'association Grésivaudan Blues Festival présidée aujourd'hui par Brigitte Nakachdjian, gère toute l'organisation pratique du festival depuis ses débuts. A chaque nouvelle édition, une équipe d'une petite cinquantaine de bénévoles participe activement à son organisation. Le Grésiblues, c'est une grande famille motivée par une même envie : faire partager son amour du blues et de la musique en général, au plus grand nombre, dans le cadre d'une organisation chaleureuse, sûre et bon enfant.

Retraite aux flambeaux le lundi 13 juillet

si le temps le permet...



La commune organise une retraite aux flambeaux pour fêter le 14 juillet. Vous pouvez participer au défilé dans les rues du village le lundi 13 juillet accompagnés par l'Harmonie des Deux Rives, avec la participation des anciens combattants de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants.

Rendez-vous devant la mairie à 21h30 pour la distribution des flambeaux.

Attention en cas de pluie ou de temps menaçant le défilé est annulé - souvent au dernier moment. Un panneau à l'entrée de la mairie vous tiens informés.

Venez nombreux !

RADIO Z : du 24 au 28 Août STAGE DE CREATION RADIOPHONIQUE POUR LA RUE

Ce travail s'effectue avec Mme Bidule et Mr Machin de la Cie Les Zinzins. Il s'adresse aux enfants du centre de loisirs. Cette émission est constituée de chansons, de poésies, de reportages, d'interviews... Nous aborderons le jeu d'acteur, le jeu musical, de façon décalée propre au travail des Zinzins...

L'émission se jouera en direct pour l'ouverture du festival le 28 août à 19h06.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de loisirs les Grappaloups : 04 76 92 36 11

Cinétoiles en Grésivaudan

Le festival de cinéma organisé chaque été par la communauté de communes du Grésivaudan, « Cinétoiles », vous permet de passer une soirée d'été, entre amis ou en famille en plein air.

Au Touvet, **Philomena** du réalisateur anglais Stephen Frears est projeté le vendredi 17 juillet à partir de 21h30 à la salle du Bresson.

Attention la séance ne démarre qu'à la nuit tombée !

Prévoir de quoi s'asseoir ! Repli à l'intérieur de la salle en cas de pluie.

Programme complet de l'été du mois de juin au mois de septembre dans 42 communes du Grésivaudan à l'accueil de la mairie et sur www.le-gresivaudan.fr



PLACE LIBRE !!! Clap III - les 28 & 29 août

Festival éclectique d'arts dans la rue

Mesdames, Messieurs, Gamins, d'ici, de là, ou d'ailleurs !

Les rêveurs-saltimbanques-utopistes, en équilibre fragile sur la croûte terrestre, jongleurs de mots, de balles, de corps, de sons, de gestes seront de nouveau à vos côtés les 28 et 29 août au Touvet pour vous emmener dans des sphères étranges, inexplorées, sauvages, inédites... celles de l'imaginaire..

En ces temps dramaticomicocrisidiques, de quoi se nourrir ? De patates, oui !!! mais aussi et surtout de l'exploration et de la découverte !

Pour cela initier un mouvement : ouvrir un œil, bouger un doigt de pied, écouter son cœur et se sentir vivant. Mouvement des

pensées, mouvement des hanches, mouvement des zygomatiques, faire la fête !!!

Musique, théâtre, installations, jeu, poésie, acrobatie... Tout ça dans la rue, par de vrai gens en chair et en os. C'est fou, c'est beau, c'est cadeau...

Alors on vous attend avec impatience en battant de nos ailes de papillons afin de vivre des instants où le temps devient autre chose, là où peut-être nos rêves prennent formes !!!

Programme complet disponible à la mairie, à la bibliothèque, à l'accueil de loisirs, dans les commerces et sur

www.letouvet.com



EN AMONT DU FESTIVAL...

L'AVENTURE MAINTENANT ! : 22 & 23 août

STAGE CHANT ET THEATRE DE RUE POUR ADULTES

Habitants d'ici, d'ailleurs, amateurs, musiciens, chanteurs, comédiens, danseurs vous êtes les bienvenus.

A l'occasion d'un stage de création de deux jours, Grégoire Gilg propose de transmettre un ensemble de pratiques ludiques et créatives dans la lignée du jeu vocal - chant spontané développé par Guy Reibel.

« Par le jeu, nous chercherons ensemble à ouvrir, découvrir et explorer au maximum l'incroyable potentiel de nos voix lorsqu'elles

sonnent ensemble. Nous travaillerons aussi à sa mise en espace puis nous inventerons des parcours sonores, théâtraux et poétiques que nous proposerons lors du festival les 28 et 29 août ».

G. Gilg joue du violoncelle, de la contrebasse et de sa voix à la croisée de la chanson, du rock'n'roll et des musiques contemporaines et improvisées. Il compose pour le théâtre, la danse et l'image en cherchant à combiner exigence et fluidité, liberté et convivialité, simplicité et complexité. Il a joué partout ou presque, entre autre à l'Olympia et en Amérique.

Contact : Marcel Morize : 06 01 05 20 70.

Bénévoles, engagez-vous à nos côtés ! Le Festival est à la recherche de bénévoles pour préparer et encadrer le Festival, faire à manger ou accueillir des artistes pour la nuit. Tous ceux qui veulent participer sont les bienvenus. Ambiance et convivialité assurées !

Merci à tous les acteurs du projet «Tulipes» du Conseil Municipal des Enfants !

Gâce à vous tous, la vente des tulipes a rapporté plus de 600 euros.

Cette somme sera reversée à l'association Soleil Rouge lors d'un prochain conseil municipal.

Cet argent permet de financer une journée d'animation par les clowns de Soleil Rouge. L'imaginaire et l'humour prennent alors leur place à partir de la réalité quotidienne de l'hôpital pour y voir fleurir les sourires des enfants malades.

Les enfants du CME ont planté, récolté et vendu des tulipes, en partenariat avec la Maison Saint-Jean qui a mis son jardin à disposition pour réaliser les plantations et qui a associé les résidents aux différentes étapes du projet.

Près de 2400 bulbes de tulipes, gracieusement offerts par Eric Arnaud, pépiniériste au

Touvet, ont été plantés à l'automne 2014 par les enfants élus, par ceux des classes de CP et CE1 de l'école élémentaire et par les enfants participant aux activités péri-éducatives.

Les tulipes ont commencé à fleurir pendant les vacances de Pâques et plusieurs ventes de fleurs sur le marché du Touvet se sont faites au gré des récoltes.

Lors de la dernière vente, des membres de l'association, dont Madame Armari Alla, Présidente, sont venus prêter main-forte.

Des tulipes ont orné la Maison Saint-Jean et la bibliothèque municipale.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à ce beau succès.



Sortie équithérapie à la maison Saint-Jean



Au mois de mars, l'équipe d'animation de la Maison Saint-Jean, composée de Stéphanie, Réjane et Katia, a fait profiter cinq résidents d'une journée-découverte de l'équithérapie (un sport dédié aux personnes handicapées ou ayant un déficit intellectuel), organisée par Lauren Castaing au centre équestre de l'Oiseau Bleu à La Frette.

Une journée ensoleillée, à la rencontre du cheval où les résidents ont pu brosser, seller, et monter les chevaux. Certains ont même fait une petite balade en calèche.

À la fin de la journée, ils sont tous repartis avec une médaille et de beaux souvenirs plein la tête.



Vienne, ville d'art et d'histoire. Vignobles et producteurs de fruits dans les Monts du Pilat

C'était le thème retenu pour la 3^{ème} journée organisée par le CCAS du Touvet. Le 9 juin à 7h30, des habitants de la commune partent en direction de Vienne pour découvrir de très nombreux sites de la ville. Les participants se disent heureux d'avoir eu l'occasion de partager un moment de culture et de convivialité.

La visite guidée des lieux commence par la salle du patrimoine, puis le Temple d'Auguste et de Livie, le jardin archéologique de Cybèle, suivent les demeures bourgeoises ou nobles du XVI^e au XVII^e siècle, enfin l'ancienne cathédrale Saint Maurice.

Ensuite un excellent repas nous attend au restaurant « le dos de la cuillère » situé au pied de la cathédrale.

L'après-midi nous prenons la direction de Roisey dans les Monts du Pilat pour aller à la rencontre d'un viticulteur/arboriculteur de cette commune. Visite du verger avec toutes les explications sur la production des fruits. Enfin dégustation de produits du terroir local comme le Saint-Joseph, et de nombreux jus de fruits.

Et c'est après cette excellente journée de l'avis de tous, que nous rentrons vers le Touvet en se donnant rendez-vous pour le prochain voyage le 6 octobre 2015.



Consolidation du clocheton de l'ancienne mairie, élément du patrimoine remarquable du Touvet

Le clocheton de l'ancienne mairie, non traité depuis 1977, présentait des fragilités inquiétantes, avec certaines portions en bois abîmées et une zinguerie défectueuse. Pour prévenir tout risque d'accident, la commune a réalisé une consolidation des poteaux avec des renforcements en métal, dont le profilé en U a été calculé par un bureau d'étude. La zinguerie a été refaite et les bois des poteaux et des balustres ont été repeints. Le coût des travaux s'est élevé à 16 800 € ttc.



Aménagement des Arguilles

Poursuivant le développement économique de la commune, la municipalité aménage des terrains à bâtir au lieu dit des Arguilles. Accompagnée par le Département un axe secondaire permet de desservir 12 000 m² à partir de la rue de Prépontin et de l'axe viaire central de la zone. Une voirie nouvelle distribue les accès aux lots à vendre.

L'un d'entre eux est d'ores et déjà occupé par la société JMK qui a construit une salle de réception de 650 m², pour accueillir cérémonies, mariages et séminaires.

Après la réalisation des réseaux humides, eau potable, eaux usées et eaux pluviales et des réseaux secs, EDF, France Télécom, éclairage public, les voiries seront progressivement organisées en privilégiant les agrandissements, les noues drainantes en herbe et les cheminements piéton, sur le modèle des réalisations déjà existantes.

Le coût total du chantier s'élève à 483 523,94€ ttc



Isolation des bâtiments de l'école primaire

Profitant des vacances de Pâques, la municipalité a terminé le changement de toutes les portes et fenêtres de l'ensemble des bâtiments de l'école élémentaire, pour compléter ce qui a déjà été fait sur le bâtiment central et la façade ouest. Les fenêtres sont en double vitrage à faible émissivité pour une bonne isolation thermique et une bonne qualité acoustique. Les huisseries et

les portes sont en pvc ou en aluminium, selon leur taille, à l'identique de ce qui avait déjà été remplacé en 2009, 2010 et 2012. Le coût s'élève à 101 310 € ttc, pour lequel la commune est subventionnée par le Département, et a demandé une aide de l'État, qui cette année a augmenté le fonds d'investissement pour les communes au titre de la DETR.



Place de la gare, un quartier rénové

Retour en images sur l'ancien quartier...

Aujourd'hui l'aménagement du quartier s'achève avec les travaux extérieurs : enrobé jusqu'au parking, sablé couleur ocre, massifs engazonnés et plantés. Toujours engagés dans une gestion raisonnée des espaces verts, les élus ont choisis des essences à faible entretien et à feuillage persistant : jasmin, bruyère, lavande, pervenches, if, thym, sauge, romarin, pourpier, dont une partie issus d'autres parterres et redéployés ici. Des pommiers d'ornement ont été plantés pour garantir de l'ombre d'ici quelques temps.

Dans la partie basse, des potelets bois interdisent l'accès ou le stationnement des véhicules à l'arrière de la bibliothèque municipale.



Entretien des voiries

Avec le retour du printemps, la commune a procédé à l'entretien des routes, en insistant particulièrement sur certaines portions dégradées comme par exemple une partie du chemin des mules, au Vivier, la rue de l'ancien tram, le chemin du mollard, etc.



Plan Climat-Énergie Territorial du Touvet

La commune du Touvet mène de nombreuses actions pour économiser l'énergie, préserver l'environnement et la santé : gestion raisonnée des espaces verts et suppression des produits phytosanitaires dès 2009 ; modernisation et remplacement de l'éclairage public et expérimentation de l'extinction nocturne pour lutter contre la pollution lumineuse et faire des économies sans retrait de service public ; utilisation de produits ménagers naturels en substitution de produits chers et nocifs sur le plan sanitaire.

Pour poursuivre, renforcer et structurer ces actions, le Conseil Municipal a voté le 5 mars 2013 un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET). Ce plan, en 12 fiches-actions, couvre les domaines d'intervention de la commune et définit de façon précise comment intégrer l'énergie, l'environnement et la santé au cœur de l'action municipale. Par exemple, pour

rendre les bâtiments et équipements communaux toujours plus économes en énergie en améliorant le confort des usagers, ou pour avoir une politique d'achat public responsable sur le plan écologique, économique et social, ou pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Le PCET est aujourd'hui opérationnel. Chaque fiche est portée par les élus et les salariés de la commune en charge de la thématique concernée. Un comité de pilotage est mis en place pour suivre ce plan.

Une réunion publique de rentrée va présenter plus en détail ce PCET. Une information au fil des mois exposera les actions réalisées.



Limitation de l'usage des pesticides au Touvet : tous concernés !

Après le « zéro phyto » de la commune depuis 2009 pour l'entretien des espaces verts communaux, la commune s'engage dans une démarche de sensibilisation des habitants pour que les pratiques de culture sans pesticide deviennent la règle au Touvet, avant les obligations de la loi.

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour les particuliers doit intervenir au 1^{er} janvier 2022. Mais au Touvet, on peut faire mieux. Jardiner sans pesticide, c'est préserver notre santé et notre environnement. Cela nécessite plus de travail. Cela nécessite aussi l'adoption de pratiques, de plantations et d'outils différents. Cela impose d'accepter un résultat moins « propre » car la végétation reprend souvent sa place là où le minéral régnait grâce aux herbicides.

Chacun est concerné quand il entretient son jardin. Souvent les adultes et les enfants d'une maison ou d'un appartement sont exposés à des produits surdosés qu'ils respirent ou consomment. Entretien et cultures du jardin peuvent très bien se passer de pesticides, herbicides, engrais de synthèse...

Pour vous accompagner différentes animations (ateliers, conférences,...) sont organisées par la municipalité. De multiples informations sont lisibles sur internet : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure_Jardiniers_amateurs-2.pdf ; www.jardiner-autrement.fr ou dans des brochures disponibles à la mairie.



Aménagement du carrefour giratoire



Paysage

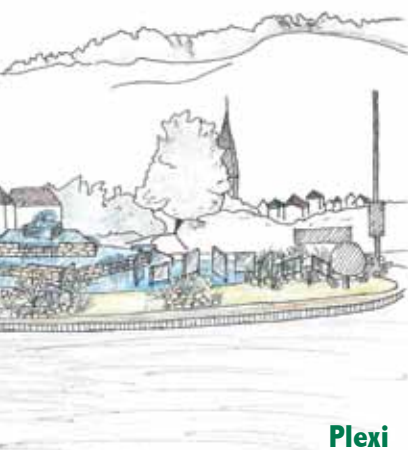


Le carrefour giratoire, « rond point » du Touvet, situé au croisement des RD1090 et RD29, marque l'entrée principale du Touvet. Doté d'une superficie de 730 m², il accueille 15 000 véhicules par jour.

Souvent premier élément visuel de la commune, il ne reflète pas aujourd'hui le caractère et l'identité du village. Ainsi, la commune a proposé aux élèves de 1^{ère} année de BTS Aménagements Paysagers du Lycée du Paysage de Saint-Ismier de réfléchir à des projets d'aménagement permettant d'améliorer ce rond point.

Depuis le mois de janvier, 6 groupes de 4 à 5 élèves travaillent pour imaginer ce que pourrait être un rond point idéal qui marquerait l'identité du Touvet, avec des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement, peu chères et assurant la sécurité des agents.

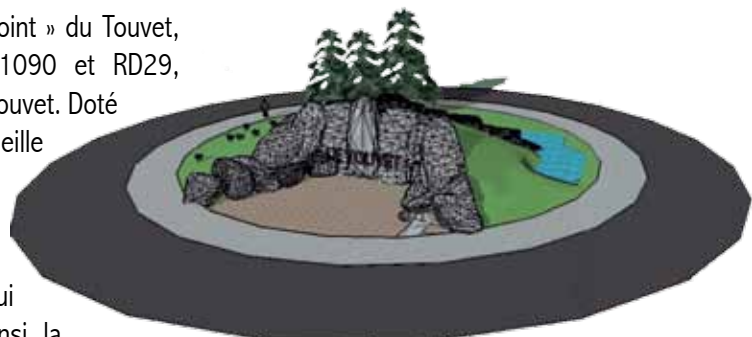
Plexi



À l'issue de deux présentations, en présence notamment des membres des commissions Urbanisme, Environnement, Culture et Patrimoine, ainsi que du Conseil des Sages, viendra le temps du choix.

La qualité, le sérieux et l'inventivité des élèves ont été unanimement salués.

Chaque projet a un caractère propre et des atouts originaux. Ils reprennent tous des éléments patrimoniaux ou naturels, tiennent compte des différents angles de vue, de la circulation des piétons à proximité, de la facilité d'entretien.



Montagne



Topièrès



Colimaçon

Cascade



Informez, échangez, consultez, pour construire ensemble

Notre démocratie évolue, les attentes des citoyens changent et la plupart d'entre nous souhaitent être toujours mieux informés de la vie locale et associés aux décisions. Pour répondre à ces aspirations légitimes, la municipalité s'est dotée d'outils accessibles à chacun, quel que soit son âge, sa demande ou sa disponibilité.

Pour être mieux informé, au-delà du bulletin municipal, du «Touvet Animations» et du site internet, vous pouvez recevoir une lettre d'actualité. Pour cela, il suffit de nous envoyer un mail à mairie@letouvet.com ou de contacter l'accueil de la mairie.

La banderole d'entrée de village va être remplacée dans les mois qui viennent par un panneau lumineux pour offrir un espace supplémentaire d'information à chacun en continu. Notre vie locale est riche et la banderole insuffisante pour toutes les propositions.

Pour vous permettre de participer à la vie locale et aux décisions, les instances de concertation de la commune, commissions extra municipales, Conseil Municipal des Enfants et Conseil des Sages se réunissent régulièrement.

Pour information, leur actualité du moment s'organise autour des sujets suivants :

La commission urbanisme a engagé un travail d'étude sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Touvet, socle du PLU de la commune. Le cadre administratif (SCOT, Communauté de communes...) et législatif (lois Grenelles, ALUR, PINEL...) évoluant vite,

il est pertinent de réinterroger ce document d'orientations validé en 2007. Une comparaison avec les PADD plus récents de nombreuses communes du Grésivaudan est engagée.

La commission culture et patrimoine, informée des projets culturels et de leur déroulement, se prononce sur les propositions d'actions culturelles. Ses membres sont souvent les acteurs des projets communaux.

La commission environnement traite de la gestion de la zone humide de La Frette, de la mise en place de bacs de compostage collectif au pied des immeubles et de bacs «nourriture à partager», de l'organisation d'éco-ateliers participatifs, de l'interdiction de la circulation motorisée sur les chemins, de l'interdiction des feux de végétaux,, ou encore de la gestion des plantes invasives.

Le conseil municipal des Enfants s'est investi, en partenariat avec la Maison Saint-Jean, dans un projet de plantation de tulipes revendues au profit de « Soleil rouge ».

Le conseil des sages s'intéresse concrètement aujourd'hui au projet de création de jardins partagés.

Pour compléter toutes ces instances participatives, des comités de pilotage se créent au fil des projets. Ainsi, le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires réunit l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ; la création d'un pôle artistique et culturel se réunit depuis le mois de septembre 2014.



Comme chacun ne se sent pas toujours concerné par des projets spécifiques et que tout le monde ne peut pas consacrer du temps à s'investir dans ces instances, la municipalité vient à la rencontre des habitants par « quartiers ».

Le 7 mars dernier, une première visite s'est tenue au Vivier. Une trentaine de personnes avaient répondu « présent » pour discuter de l'emplacement du Point d'Apport Volontaire des ordures ménagères, d'éclairage public, de vitesse, de circulation, de voirie. Cette réunion a donné lieu à l'envoi d'un compte rendu et d'un questionnaire de consultation, concernant notamment l'implantation du PAV. À ce jour, vingt-deux réponses sont parvenues à la mairie.

Ces réunions de quartiers promettent des échanges animés et concrets pour faire avancer le débat public et les projets communaux. Elles offrent aux habitants un espace d'expression directe avec les élus pour tout exposer, ce qui va fonctionner bien et ce qu'il faut améliorer.

Sept autres réunions vont suivre. **La prochaine rencontre a lieu samedi 4 juillet à 10 heures à la Combe** (rendez-vous en haut de la rue de Beaumont au croisement de la RD29 ; un transport en minibus peut être prévu pour les personnes à mobilité réduite qui ne souhaitent pas faire le trajet à pied). Elle concerne Montabon, la rue de Beaumont, la Combe, le Mollard et la rue de l'ancien tram.

Ces nombreux outils d'information, de consultation et d'échange sont vivants. Ils se construisent et évoluent grâce à l'engagement de chacun. Nous vous invitons à y participer pour faire vivre toujours plus notre démocratie locale.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de ces réunions sur le site internet (<http://www.letouvet.com/vie-municipale/democratie-locale/>) ou par simple demande à l'accueil de la mairie.

Enquête « Usages et pratiques » sur les berges de l'Isère

Le projet Isère-Amont porté par le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi) a pour triple objectif la lutte contre les inondations, la valorisation environnementale et le développement des loisirs associés à la rivière.

Pour disposer d'un état des lieux avant le démarrage des travaux des tranches 2 et 3 entre Pontcharra et Saint-Ismier programmés à partir de 2016, le Symbhi et le Département de l'Isère mènent une enquête sur les usages et pratiques des habitants le long des berges de l'Isère. Pour disposer d'un état des lieux avant le démarrage des travaux des tranches 2 et 3 entre Pontcharra et Saint-Ismier programmés à partir de 2016, le Symbhi et le Département de l'Isère mènent une enquête sur les usages et pratiques des habitants le long des berges de l'Isère.

Menée jusqu'à fin décembre 2015, elle a pour objectif d'évaluer :

- la satisfaction des usagers par rapport aux aménagements qui seront réalisés par le Symbhi : haltes vertes, aménagements sportifs, intégration paysagère des digues, ...
- les attentes des riverains sur des aménagements complémentaires de type stationnements sécurisés complémentaires, stations de lavage pour les VTT, etc. mis à l'étude dans le cadre du projet « Sports et Nature » porté par le Département.

Ce formulaire est disponible à la mairie, et en ligne sur le site **www.isere.fr** rubrique « aménagement », ou à l'aide du flash code ci-contre.



CONSEIL MUNICIPAL



ERRATUM

une erreur s'est glissée dans le compte-rendu des Conseils municipaux du précédent "Touvet mag". Au paragraphe consacré à l'acquisition des parcelles AH 187 et AH 191 (24/02/15) pour porter l'ensemble du foncier dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie, il fallait lire : Délibération adoptée avec 3 abstentions (Vincent Charpentier, Corinne Feltz et Brigitte Saez) et non 1 abstention comme indiqué par erreur.

URBANISME

Vente de la parcelle AP 22 (23/03/15)

La parcelle de taillis de 2 135m² située à la Frette est vendue au prix de 1917,50 € par la commune.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

Vente de la parcelle AE 210 (23/03/15)

La parcelle constructible en zone UI du PLU de 700 m² située « Aux Roty » est vendue au prix de 69,08 € HT/m² par la commune.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

Dénomination du chemin de la Vierge (23/03/15)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au chemin rural n°8 le nom de « chemin de la Vierge », de droit et non plus de coutume.

Délibération adoptée à l'unanimité

Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour la réalisation de travaux dans l'aile sud de l'école élémentaire et une autorisation de travaux dans un établissement recevant du public pour les travaux d'aménagement des combles de l'aile Sud de l'école élémentaire (23/03/15)

pour aménager l'aile sud de l'école élémentaire et permettre l'accueil de diverses activités, notamment associatives, dans de bonnes conditions.

Délibérations adoptées avec 3 oppositions

Autorisation donnée au maire pour déposer une déclaration préalable pour transformer l'ancienne halte-garderie en pôle artistique et culturel et une autorisation de travaux dans le même établissement recevant du public ERP (23/03/15)

pour mener à bien un projet de création de Pôle artistique et culturel.

Délibérations adoptées avec 2 oppositions

Engagement d'une procédure d'alignement – zone commerciale du Bresson, rue des Corvées, acquisition amiable d'une bande de terrain AE 192p – aux Arguilles et acquisition d'une parcelle AD 66p – aux Aliquets (11/05/15)

pour procéder à la sécurisation des zones et à l'aménagement de nouveaux axes viaires pour poursuivre le développement économique de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget général, compte administratif et compte de gestion (23/03/15)

Le Conseil municipal arrête le compte de gestion 2014 pour le Budget Général et adopte le Compte Administratif 2014 pour le Budget Général, avec un excédent de fonctionnement de 515 532,41 € et un résultat global de clôture de 877 337,36 €, intégrant le report de fonctionnement positif de 2013. L'excédent d'investissement se situe à 3152,47 € et le résultat global de clôture d'investissement de 788 740,43 €, intégrant le report de fonctionnement positif de 2013.

Délibération adoptée avec 17 voix pour (le maire ne participe pas au vote), 3 oppositions et 2 abstentions

Budget Eau et Assainissement, compte administratif et compte de gestion (23/03/15)

Le Conseil municipal arrête le Compte de gestion 2014 pour le budget « Eau et Assainissement » et adopte le Compte Administratif pour le budget « Eau et Assainissement », avec un excédent de clôture de l'année de 17 546,17 € et un résultat de clôture de fonctionnement de 192 057,80 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de l'année d'un montant de 1 057 925,24 € et un déficit de clôture d'investissement de 815 651,16 €.

Délibération adoptée avec 17 voix pour (le maire ne participe pas au vote), 3 oppositions et 2 abstentions

Budget général, affectation des résultats 2014 (23/03/15)

Le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2014 du budget général comme suit : Résultat de fonctionnement reporté : 788 740,43 € ; Excédent d'investissement reporté : 227 337,26 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé à verser à la section d'investissement est fixé à 650 000 €.

Délibération adoptée avec 5 abstentions

Budget Eau et Assainissement, affectation des résultats 2014 (23/03/15)

Le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2014 du budget « Eau et Assainissement » comme suit : Résultat de fonctionnement reporté : 192 057,80 €. Résultat d'exécution déficitaire d'investissement : 851 651,16 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé à verser à la section d'investissement réglementairement est fixé à 192 057,80 €.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

Vote des trois taxes locales (23/03/15)

Pour la huitième année consécutive, le Conseil Municipal a voté le taux des 3 taxes directes locales sans augmentation :

Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
11,18 %	22,56 %	88,20 %

Délibération adoptée avec 2 abstentions

Budget général, adoption du budget primitif 2015 (23/03/15)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2015 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 749 147,36 €	3 749 147,36 €
Investissement	2 328 740,43 €	2 328 740,43 €
Total	6 077 887,79 €	6 077 887,79 €

Délibération adoptée avec 5 oppositions

Budget Eau et Assainissement, adoption du budget primitif 2015 (23/03/15)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif « Eau et Assainissement » pour l'année 2015 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	614 758,00 €	614 758,00 €
Investissement	913 761,78 €	913 761,78 €
Total	1 528 519,78 €	1 528 519,78 €

Délibération adoptée avec 3 oppositions

Décisions modificatives du budget Eau et du Budget Général (11/05/15)

Un emprunt contracté en 2011 sur le budget principal a financé des travaux sur le budget annexe de l'Eau. La perspective d'un transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes nécessite une clarification nette des sources de financement de chaque budget. Ainsi, pour que le prix de l'eau paye les parts de travaux relatifs à l'eau, le Conseil Municipal procède à des écritures de régularisation pour affecter le capital restant dû de cet emprunt au budget annexe de l'Eau.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

École élémentaire aile sud: demandes de subventions à l'État (DETR) et au Département (dotation territoriale) (11/05/15)

La fermeture du bâtiment du Clos Schmitt a imposé une délocalisation d'urgence des associations résidentes. L'école élémentaire a accueilli une partie de ces associations. Il convient donc de réaliser des travaux dans l'aile sud du groupe scolaire pour les accueillir au mieux. Une demande de subvention est motivée auprès du Conseil Départemental et de l'État.

Délibérations adoptées avec 2 oppositions

EAU

Transfert du service public de l'eau potable à la Métropole : Agrément du nouvel actionnaire Grenoble-Alpes-Métropole et désignation des représentants de la commune à la Société Publique Locale (11/05/15)

La Métropole grenobloise ayant récupéré la compétence Eau pour l'ensemble de ses communes membres, elle devient actionnaire principal de la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble. Le Conseil Municipal valide l'agrément de ce nouvel actionnaire et désigne André GONNET et Laurence THERY pour le représenter au sein des instances de la SPL.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

CIMETIERE

Rétrocession d'une concession et échange de concessions (11/05/15)

Une famille ayant acquis en 1980 une concession au cimetière et n'habitant plus au Touvet souhaite la rendre. La commune la lui rachète à coût constant. Parallèlement cette concession fait partie d'un échange avec des concessions détenues par la Maison Saint-Jean pour qu'elle bénéficie de concessions contiguës plus facilement aménageables.

Délibération adoptée avec 2 abstentions

INTERCOMMUNALITÉS

Approbation de l'accord local définissant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires (11/05/15)

Une élection municipale partielle dans la commune de Laval impose statutairement à la Communauté de Communes du Grésivaudan de demander à l'ensemble des Conseils municipaux de valider à nouveau l'accord définissant le nombre de conseillers communautaires par commune, qui reste identique.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ordures ménagères : accord de principe, modalités et calendrier de mise en œuvre des points d'apport volontaire (11/05/15)

Le Conseil Municipal valide le principe de la mise en œuvre des points d'apport volontaire sur la commune du Touvet, de la Flachère et de Sainte-Marie d'Alloix, au premier semestre 2017, ce qui laisse le temps de consulter les habitants de la commune à ce sujet.

Délibération adoptée avec 2 oppositions

ASSOCIATIONS

Subventions aux associations (11/05/15)

La commune, malgré une conjoncture budgétaire difficile, poursuit son soutien aux associations, et leur attribue des subventions de fonctionnement ou d'équipement. Cette année, une analyse des rapports et des comptes financiers a été croisée avec l'historique d'attribution et la portée des activités au bénéfice des habitants du Touvet, conformément au tableau ci-dessous.

(Certaines associations dont le dossier n'a pas encore pu être analysé feront l'objet d'un deuxième vote au prochain conseil municipal. NDLR)

Subventions de fonctionnement courantes	
ACR	250 €
Amitié Loisirs	500 €
AS Grésivaudan Football	2 700 €
AS Touvet - La Terrasse 38	300 €
Atelier du Pont des Arts	500 €
Club Azimuts et Cie	300 €
Club Pour Tous « le Beaumont »	500 €
Colobane	150 €
Comité des Fêtes	800 €
Ecole de Cordes du Grésivaudan	9 000 €
Ecole de Musique des Deux Rives	9 000 €
English is fun	1 200 €
Grésiblues	1 500 €
Grésifreeride	300 €
GV	600 €
Le Sou des Ecoles	850 €
Le Touvet Dantan	200 €
Le Touvet JUDO	2 300 €
Les GRAPPASHOW	500 €
Les « Rock'tambules »	250 €
Les Tire Clous GM	1 000 €
PCDG	3 000 €
Rugby Club Touvet-Pontcharra	4 300 €
Tennis de table du Grésivaudan	2 000 €
Touvet Badminton Club 38	1 400 €
Touvet Volley-Ball	700 €
Total	44 100 €
Subvention exceptionnelle	
Touvet Badminton Club 38	300 €

Délibération adoptée avec 2 abstentions

EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

P ermettre à chacun de se loger, renforcer l'offre de services et préserver le cadre de vie exceptionnel de notre commune sont des objectifs qui semblent parfois contradictoires. L'équation paraît difficile mais elle n'est pas insoluble. Nous nous efforçons de la résoudre en nous appuyant sur les différents règlements d'urbanisme qui encadrent l'aménagement de notre territoire, en lien avec les élus et les institutions concernés. Le dossier de ce journal est consacré à la problématique de gestion de l'espace. Il présente la vision de l'équipe majoritaire d'un développement équilibré, soutenable et durable qui conforte la place de la forêt et de l'agriculture dans notre village.

En tant que conseillers municipaux, nous nous sommes engagés dans la défense de l'agriculture au Touvet. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur car il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de l'environnement, de défense de la biodiversité et de nouvelles pratiques de consommation. Aborder le thème de l'agriculture implique d'aborder les questions foncières et plus généralement d'urbanisme. Protéger l'espace agricole, promouvoir les circuits courts, préserver la biodiversité, accueillir de nouveaux agriculteurs, diversifier les cultures,... le travail engagé s'inscrit comme toujours dans une démarche de concertation.

Les échanges avec les agriculteurs de la commune et tous les acteurs de la biodiversité existent. Ils peuvent être passionnés. Ils sont toujours constructifs.

Ensemble, nous construisons un village moderne, dynamique, respectueux de l'humain et de l'environnement.

Sylvie Large et Franck Pourchon



... Aux élus de l'opposition

C'est l'histoire d'un maire qui, vaillant soldat de la Communauté de Communes Pays du Grésivaudan (CCPG) travaille à la dégradation de la démocratie locale.

- La réflexion sur la restructuration du réseau des transports du Grésivaudan est engagée et doit être achevée au 1^{er} septembre 2015, date de prise d'effet de la délégation de service public. Êtes-vous au courant ?
- Les conteneurs semi-enterrés pour nos déchets arrivent bientôt. Notre maire, en tant que conseiller communautaire, a-t-elle proposé de consulter les habitants ?
- La CCPG doit prendre la compétence eau et assainissement. Pas d'information publique prévue.
- Le 11 mai dernier, le conseiller délégué du Grésivaudan en charge des gens du voyage est venu nous expliquer que la CCPG cherche du terrain pour créer des aires de séjour et de voyage. La question est ailleurs : peut-on continuer à consommer du foncier

pour les gens du voyage alors qu'il est rare pour tous ?
A la CCPG ensuite de porter ce débat auprès du préfet.

Assainissement, déchets ménagers, accueil des gens du voyage, voici trois domaines où le pouvoir de police est transféré au président de la CCPG.

Le danger est donc réel de voir le maire être la marionnette consentante d'une CCPG qui fait reculer la démocratie, et le conseil municipal devenir une simple chambre d'enregistrement, avec pour unique rôle de donner « du pain et des jeux ».

A quand des conseillers communautaires qui oseront prendre l'initiative de consultations citoyennes sur les sujets à débat ?

Corinne Feltz et Vincent Charpentier*

*Les signataires ont demandé de ne pas insérer de photos. (ndlr)

À compter du 1^{er} juillet 2015, l'État n'instruit plus les permis de construire

Aujourd'hui conformément à l'article L. 422-1 du code de l'urbanisme, le maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable, dans les communes qui se sont dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu. Dans les communes disposant d'un PLU, comme au Touvet, le maire signe les actes au nom de la commune. Mais si la commune assure le rôle de guichet unique auprès des pétitionnaires et que toutes les démarches se font auprès de la mairie, l'instruction est faite par un service extérieur. Actuellement c'est l'État et les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires qui assurent le traitement des permis de construire et d'aménager.

Le déroulement de la procédure est organisé chronologiquement :

- Renseignements sur le site internet www.letouvet.com (services publics/urbanisme)

ou auprès du service urbanisme de la mairie

- Présentation du projet à l'architecte-conseil (permanence 1 fois par mois sur rendez-vous à prendre auprès de la mairie)
- Dépôt du dossier à la mairie
- Dépôt des éventuelles pièces complémentaires demandées par le service instructeur à la mairie
- La mairie envoie les décisions d'accord ou de refus de la demande d'autorisation.
- Dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Au 1^{er} juillet 2015 la loi ALUR dispose que des services de l'État n'instruiront plus les autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laurence Théry, vice-présidente de la communauté de communes a proposé qu'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme soit structuré à l'échelle de la communauté de communes du Grésivaudan



pour répondre au besoin des communes. A ce jour, seules sept communes instruisent les autorisations. Ce sont près de 38 communes (sur les 47 du Grésivaudan) qui se sont dites intéressées par cette offre de service.

Au Touvet, dans un premier temps les permis de construire seront instruits par la Communauté de communes du Grésivaudan. Puis les services reprendront progressivement l'instruction en interne, pour permettre aux agents de se former et de monter en compétences. Pour les pétitionnaires de la commune, tout est transparent et rien ne change. La commune est toujours l'interlocuteur unique et privilégié. Le déroulement de la procédure reste identique (cf ci-dessus NDLR).

Les travaux de la commission intercommunale Eau et Assainissement se poursuivent

La seconde réunion du 28 avril dernier a permis de restituer de premiers éléments de diagnostic :

La compétence eau potable est répartie entre 7 syndicats et 45 communes, gérés 33 communes et 5 syndicats en régie, 1 syndicat en gérance, 12 communes et 1 syndicat en délégation de service public.

La compétence assainissement collectif (collecte, transit, traitement) est répartie entre 9 syndicats et 40 communes, gérés: 36 communes et 7 syndicats en régie, 4 communes et 2 syndicats en délégation de service public.

Les tarifs de l'eau potable s'échelonnent de 0,27€ à 2,96€ le m³ selon les communes et les travaux d'investissements programmés pour les 3 à 5 prochaines années par les communes s'élèvent à 7 691 000 €.

Les tarifs de l'assainissement collectif s'échelonnent de 0,27 € à 2,96 € le m³ selon les communes et les travaux d'investissements programmés pour les 3 à 5 prochaines années par les communes s'élèvent à 6 317 493 €.

A ce stade toutes les communes n'ayant pas répondu au questionnaire, il convient d'affiner encore les données. Le Président de la Communauté de communes s'est engagé à ce que les modes de gestions actuels ne soient pas remis en cause au cours du mandat en cours. Dans un premier temps le Grésivaudan passerait des conventions de prestations avec les communes pour que le service de proximité perdure et que le transfert s'opère progressivement. Le temps de la réflexion permettrait de juger de l'opportunité de création d'un service intercommunal de

l'eau et de l'assainissement. Les syndicats eux seraient complètement inclus dans le périmètre de la communauté.

La convergence vers un prix unique progressif intégrant des dérogations pendant la phase de transition semble être le scénario le plus recevable.

Le projet de loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République), en deuxième lecture à l'Assemblée, pour une adoption définitive en septembre, prévoit en l'état une prise de compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre d'ici au 31 décembre 2017.

Vous pouvez relire les éléments de contexte dans le bulletin municipal de printemps ; Pour tout connaître sur le diagnostic technique en cours www.letouvet.com/panorama-institutionnel/

ETAT CIVIL

Naissances

Le 22 mars 2015	Laurianne SALLA
Le 23 mars 2015	Louison ADELMINI
Le 14 avril 2015	Emilien DEFAY
Le 23 avril 2015	Clara CHASSAING
Le 24 avril 2015	Lilou ALVERNY
Le 3 juin 2015	Grégory VILLON

Décès

Le 17 mars 2015	André PERALES MUNOZ
Le 18 mars 2015	Geneviève MARQUETTY veuve COMMETTE
Le 22 mars 2015	Pietro SACCO
Le 26 mars 2015	Virginio GEROMIN
Le 13 avril 2015	Marcel MANQUAT
Le 16 mai 2015	René MARTIN
Le 22 mai 2015	Marcelle BRUTIN-MONTAULIER veuve THOMASSON
Le 22 mai 2015	Françoise PETIT veuve PAULIN

Mariages

Le 23 mai 2015	Thierry RAVILLION et Sophie BORGEL
----------------	--

PETITES ANNONCES

Le déjeuner pratique

Le restaurant l'Auberge Saint-Vincent vous propose un déjeuner pratique servi dans une barquette isotherme prête à réchauffer au micro-onde.

Deux formules proposées : 5,50 € le plat et le pain ou 6,50 € le plat et le dessert (supplément livraison 1€ par entreprise ou par particulier)

Un plat chaud différent chaque jour : viande ou poisson accompagné de légumes et de féculents.

Du Lundi au Samedi, livré ou à emporter. (Réservation la veille jusqu'à 23h).

Contact : **04 76 08 46 97** ou **06 73 14 17 65**

Base de loisirs intercommunale de La Terrasse

Gérée par Le Grésivaudan, la base de loisirs du lac de La Terrasse vous accueille tout l'été de 11h à 19h.

Différents espaces vous sont proposés :

- **La plage**, renouvelée chaque année, en début de saison, grâce à l'apport de 100 à 150 tonnes de sable fin.
- **L'aire de détente et son sous-bois aménagé** gratuitement.
- **Le snack**, situé sur les berges du lac.
- **Le Camping** de 90 places, ouvert de début mai à fin septembre.

Tarifs plage et lac pour l'année 2015 :

	Enfants* (-16 ans)	Lycéens, étudiants, chômeurs	Adultes
Entrée à l'unité	2,25 €	2,40 €	3,50 €
Carte 10 entrées	16,10 €	20,65 €	29,20 €
Carte 20 entrées	23,80 €	37,10 €	52,60 €

*Entrée gratuite pour les moins de 3 ans

De +, L'AQUAFUN fait son retour cet été !

Petits et grands peuvent profiter du parc aquatique avec ses structures gonflables sur le lac.
Tarif unique de 5 €/pers. pour 30 minutes de jeu.

La vocation agricole des coteaux

« Nous venons de louer nos terrains situés sur les coteaux de la Frette au domaine des Rutissons pour exploitation viticole et arboricole.

Mes enfants et moi-même sommes heureux de louer cette parcelle d'un hectare qui appartenait au père de mon mari, puis à Gaby.

Autrefois, il y avait des vignes sur cette terre puis mon mari a arraché les vignes pour mettre ses moutons.

Depuis quelques années, cette terre n'est malheureusement plus exploitée et la friche gagne. Il faut nettoyer régulièrement et ce n'est pas facile. C'est pour cela que nous sommes contents de la louer. Gaby serait tellement heureux de voir cette terre exploitée, entretenue et cultivée. Il avait un profond respect pour la terre et la culture. »

Andrée Berlioz



« Le Domaine des Rutissons, domaine viticole, créé en 2010, a ancré son activité à Saint Vincent de Mercuze, La Terrasse et au Touvet. La plantation et l'exploitation de vignes sont difficiles à développer à court terme à cause du parcellaire communal très morcelé, de l'enrichissement des coteaux, de la proximité des zones urbaines et de la présence d'autres exploitants locaux. Nos prospections foncières s'orientent prioritairement vers les vignes encore en production, ou à remettre en état, comme près de la salle du Bresson, ou sur les coteaux du Touvet.

Ayant rencontré Madame Berlioz et ses enfants, propriétaires d'un terrain sur les coteaux, nous leur avons expliqué notre démarche, pour restaurer les cépages autochtones du Grésivaudan (Etraire de la D'Huy, Persan et Verdesse), et les cultiver dans le respect du terroir, en agriculture biologique. Madame Berlioz était d'autant plus attentive au projet que sur la parcelle considérée son mari, « Gaby », cultivait aussi une vigne.

Rapidement, nous nous sommes entendus et depuis le printemps, 34 ares de persan ont réintégré les coteaux du Touvet, pour notre plus grande joie.

Ce geste élégant de la famille nous permet de conforter l'exploitation et de solliciter les propriétaires voisins pour imaginer un îlot viticole sur cette partie des coteaux. »

Laurent Fondimare

